

OFFICE DE TOURISME DE SETE

Comité de Direction du 24 janvier 2012

Compte rendu

Le président François COMMEINHES ouvre la séance à 10 H 00 et sollicite l'approbation du compte rendu de la réunion précédente (9 décembre 2011) ce qui est fait à l'unanimité.

Il demande ensuite au directeur d'expliquer le bilan d'activité annuel 2011 qui avait fait l'objet d'un envoi préalable aux membres.

En matière de maîtrise budgétaire,

Le directeur annonce un résultat 2011 conforme au projet d'activité tel qu'il avait été approuvé en décembre 2010 avec :

- . en fonctionnement, une dépense de 1 747 992 euros, une recette de 1 683 562 euros, l'affectation du résultat 2010 à hauteur de 132 019 euros et un excédent final de 67 589 euros pour un compte d'exploitation 2011,
- . en investissement, une dépense de 17 207 euros, une recette de 58 889 euros, l'affectation du résultat 2010 à hauteur de 21 375 euros et un excédent final de 5 057 euros.

Le compte administratif 2011 est adopté à l'unanimité avec un excédent total de 72 646 euros qui sera porté au bénéfice du budget primitif 2012.

En matière d'organisation générale,

Il précise que l'Office de Tourisme a bien maintenu son niveau avec :

- . la poursuite de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) et l'ajustement corollaire de l'organigramme fonctionnel,
- . la préparation du classement en 1^{ère} catégorie (nouvelles normes),
- . le renouvellement de la certification AFNOR (avec 3 écarts seulement).

Il insiste également sur la belle performance « commerciale » qui a permis de réaliser 503 000 euros de vente (+ 25 % par rapport à 2010) et 294 000 euros de recette de taxe de séjour (+ 13,5 % par rapport à 2010).

En matière d'accueil,

Il souligne le record historique de fréquentation porté en 2011 à 179 709 visiteurs (pour comparaison : 82 500 visiteurs en 2000) et la bonne tenue des trois antennes saisonnières installées en 2011 au camping du Castellas, au théâtre de la mer et au terminal de croisières.

Il confirme avoir entrepris le « virage numérique » nécessaire au prochain classement de l'Office de Tourisme en 1^{ère} catégorie (accès wifi public, nouvelle application et site web adaptés aux téléphones mobiles, écrans tactiles en cours de mise en place, itinéraires audio guidés modernisés...).

Il indique que deux dossiers prévus initialement n'ont cependant pas avancé : le Centre Info Tourisme pour gérer la collecte des données et l'antenne administrative de la Ville installée à l'Office de Tourisme.

En matière de développement de l'offre touristique et culturelle,
Il rappelle le renouvellement du label Famille Plus et le travail préparatoire à l'obtention du label Tourisme Handicap, l'ouverture d'un nouveau parking pour les autocars en cœur de ville (terminal de croisières), l'entretien des relations avec la SNCF visant à conforter la desserte ferroviaire de Sète et le développement d'un nouveau partenariat avec l'aéroport de Béziers/Cap d'Agde.

Il précise aussi que l'Office de Tourisme poursuit sa mission de veille stratégique et d'observation de l'activité touristique (en ligne sur le web), a procédé comme prévu à la mise à jour du Schéma de Développement Touristique dont les axes ont été présentés officiellement par le Maire, président de l'Office de Tourisme, lors des dernières Assises du Tourisme organisées le 16 décembre 2011.

En matière de promotion touristique,

Il insiste :

- . sur le renouvellement de la gamme éditoriale avec l'application de la charte graphique, quelques ajustements de contenu et l'incitation au téléchargement,
- . sur l'accentuation de la promotion par Internet, matérialisée par 950 000 connexions sur les trois sites web de l'Office de Tourisme (+ 100 000 par rapport à 2010),
- . sur l'engagement résolu dans les accueils de presse (350 000 euros de contre-valeur publicitaire identifiée hors radio et télévision),
- . sur le bon déroulement du programme complémentaire de promotion avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau et Hérault Tourisme.

L'ensemble de ce bilan d'activité est apprécié unanimement par les membres du Comité de Direction.

Le président demande aux membres du Comité de Direction d'approuver le compte administratif 2011 lequel dégage un excédent de 72 646 euros, d'adopter le compte de gestion concordant et conforme aux règles de comptabilité publique, d'affecter les résultats au compte administratif 2012 et, enfin, de porter les résultats au budget supplémentaire de l'exercice 2012 selon une répartition prévisionnelle d'actions.

Le rapport financier détaillé avait été adressé préalablement aux membres.

Les délibérations relatives à la présentation du compte d'exploitation 2011 sont approuvées à l'unanimité.

Le président, François COMMEINHES, confirme le départ du directeur, Gilles PANNE, en exercice jusqu'au 31 janvier et propose de nommer Madame Anne GOUDOU en qualité de directrice de l'Office de Tourisme à compter du 1^{er} février.

Cette nomination intervient dans le cadre d'un cumul d'emplois, Madame GOUDOU conservant son statut principal de directrice générale adjointe de la Ville de Sète.

Sa mission est intérimaire, engagée à temps non complet et à durée déterminée (6 mois).

En réponse aux questions posées par Emile ANFOSSO, le président tient à confirmer que cette démarche de gouvernance est provisoire pour 6 mois et destinée à permettre d'engager sans précipitation les procédures de recrutement pour une nouvelle direction.

Cette démarche ainsi que la nomination de Madame GOUDOU sont approuvées à l'unanimité.

Afin de procéder à la mise en place effective de la nouvelle directrice, une délégation de compétences et de signatures lui est attribuée pour la passation de tous les actes administratifs prévus dans le rôle d'ordonnateur.

Cette délégation est approuvée à l'unanimité.

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance intérimaire, il apparaît également nécessaire de désigner les responsables légaux de l'Office de Tourisme en tant que personne morale immatriculée au registre des agents de voyages (Corine BEAUJARD), en tant que représentant pour la garantie financière nécessaire à la commercialisation des produits touristiques (Anne GOUDOU) et en tant que titulaire de la clé numérique pour les signatures électroniques et pour la réception des offres relatives aux marchés publics (François COMMEINHES en qualité d'autorité habilitée, Elisabeth ROBERT en qualité de titulaire de la clé).

Ces désignations sont approuvées à l'unanimité.

Le président François COMMEINHES, conscient de la nécessité de renforcer le contingent de personnel pour maintenir le niveau d'activité de l'Office de Tourisme, propose de mettre un agent supplémentaire de la collectivité à disposition de l'Office de Tourisme et de modifier en conséquence la convention de moyens souscrite avec la Ville de Sète.

Ces dispositions sont approuvées à l'unanimité.

Il demande au directeur de faire une rapide synthèse de l'activité du bureau de change afin de disposer des éléments de décision indispensables pour l'organisation de ce service à venir.

Il est fait état du faible niveau d'activité (1 200 transactions annuelles pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 50 000 euros), de la difficulté conséquente d'amortir l'achat éventuel d'un automate, la responsabilité délicate de la régie directe d'un tel service, pour laquelle le trésorier municipal a également émis des réserves, du manque d'intérêt des banques locales devant la non rentabilité d'un tel service.

Au regard de ces éléments, le président demande l'autorisation de relancer la délégation de service public ce qui est approuvé à l'unanimité.

Le président souhaite néanmoins explorer les différentes pistes parmi lesquelles l'opportunité de prolonger la DSP en cours, cette délibération étant approuvée également à l'unanimité.

La modification du seuil des marchés publics nécessitant une mise en concurrence oblige l'Office de Tourisme à modifier son règlement intérieur afin de l'adapter aux nouvelles dispositions législatives.

Les membres du Comité de Direction approuvent à l'unanimité le principe d'indexer systématiquement le règlement intérieur sur le montant en vigueur pour ce seuil.

Les nouvelles normes de classement étant entrées en application, il convient de s'engager à respecter par délibération les périodes d'ouverture dûment exigées par le législateur dans le cadre du classement requis.

Les membres du Comité de Direction approuvent à l'unanimité.

Il est ensuite fait lecture des décisions prises par le directeur depuis la réunion précédente dans le cadre de sa délégation de compétences.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, le président François COMMEINHES lève la séance à 11 H 20.